

Toulouse, le 06 Décembre 2014

Association Deux Pieds Deux Roues

5, avenue F. Collignon 31200 Toulouse

Délégation Régionale de l'AF3V Association Française des Véloroutes et Voies Vertes pour Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Julien Savary délégué régional

Tél. : 06 33 59 03 35 /E-mail : j-savary@wanadoo.fr

Objet : Avis sur l'utilité publique du déclassement de la RD981

À M. le Commissaire enquêteur
Mairie de Remoulins
Avenue G. Perret 30210 Remoulins

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Les habitants de la région et les visiteurs potentiels de cet endroit très attractif et très fréquenté par tous les français sont appelés à donner leur avis sur le projet de déclassement du domaine public routier de la RD981.

L'Association Deux Pieds Deux Roues (ex association Vélo), Délégation Régionale de l'AF3V (Association Française des Véloroutes et Voies Vertes) pour les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon vous demande d'émettre un avis négatif sur l'utilité publique de ce projet de déclassement.

En effet, un déclassement éventuel de la RD981 irait à l'encontre de l'intérêt public pour les raisons suivantes :

= Il conduirait à permettre la privatisation d'un passage devant le monument historique du Pont du Gard, alors que ce passage, en étant public, permet la liberté de passage pour tous (intérêt public) ;

= Il conduirait à conforter les pratiques actuelles de l'organisme gérant le site, organisme qui a décidé d'imposer un péage à tous les visiteurs pédestres ou cyclistes, même quand ils veulent seulement passer devant le Pont du Gard, sans utiliser les services proposés par cet organisme (parking, musée, ...) ;

Au contraire l'intérêt public est de laisser libre le public de se promener sur les chemins qui passent devant un site remarquable, protégé par l'Etat.

= Il empêcherait le passage à cet endroit de la « Voie Verte du Pont du Gard », chemin multi-usagers qui est en train d'être créé par le Conseil Général, dans l'intérêt du public, et qui doit passer devant le Pont du Gard librement, sans péage à acquitter.

Au contraire c'est bien la liberté de passage sur la route publique D981 qui donne de la valeur, de l'intérêt, au projet public de la « Voie Verte du Pont du Gard ».

Nous vous demandons donc de constater que le projet de déclassement de la RD981 porte atteinte à l'intérêt public, pour plusieurs raisons, et en conséquence de donner un avis défavorable à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Julien SAVARY
Vice-Président de l'Association Deux Pieds Deux Roues
Délégation régionale AF3V Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon